
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN-SEPERT

11 avril 2016

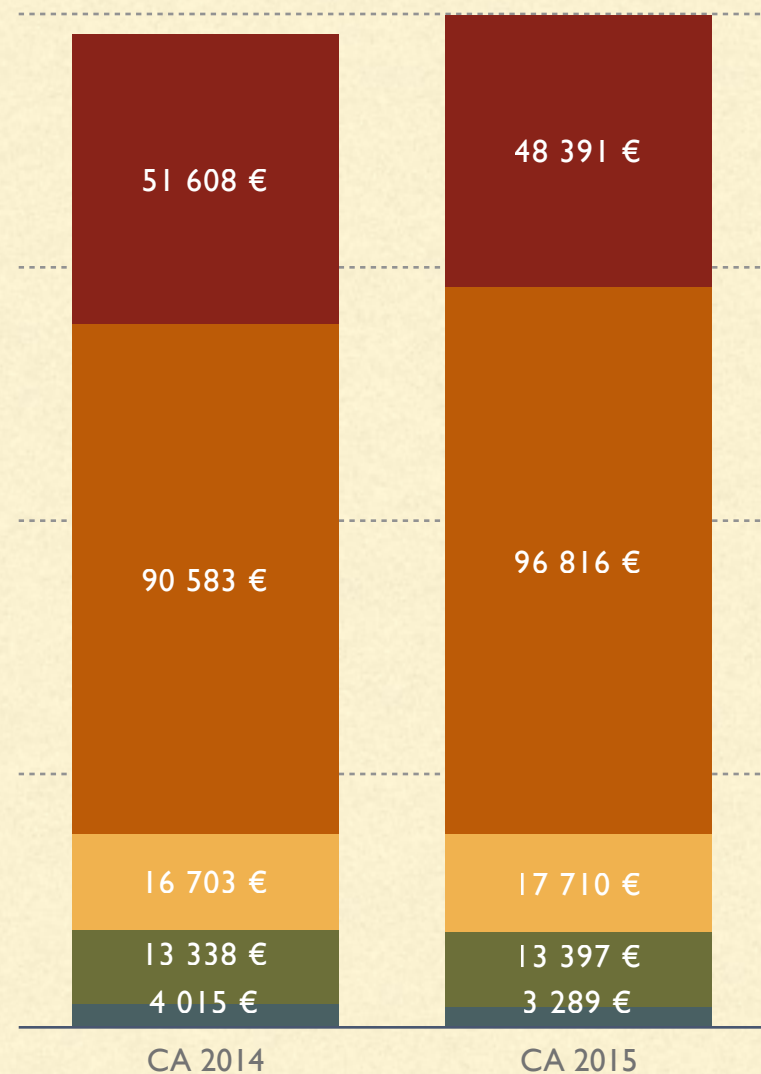
SOMMAIRE

- La situation financière de la commune, le vote du compte administratif
 - L'année 2016, le vote du budget primitif
 - La fiscalité locale, le vote des taux d'imposition
-

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

- C'est la photo de la situation financière de la commune.
 - Il comporte deux sections :
 - Le fonctionnement qui correspond aux dépenses courantes
 - L'investissement qui correspond aux travaux et à l'équipement de la commune
-

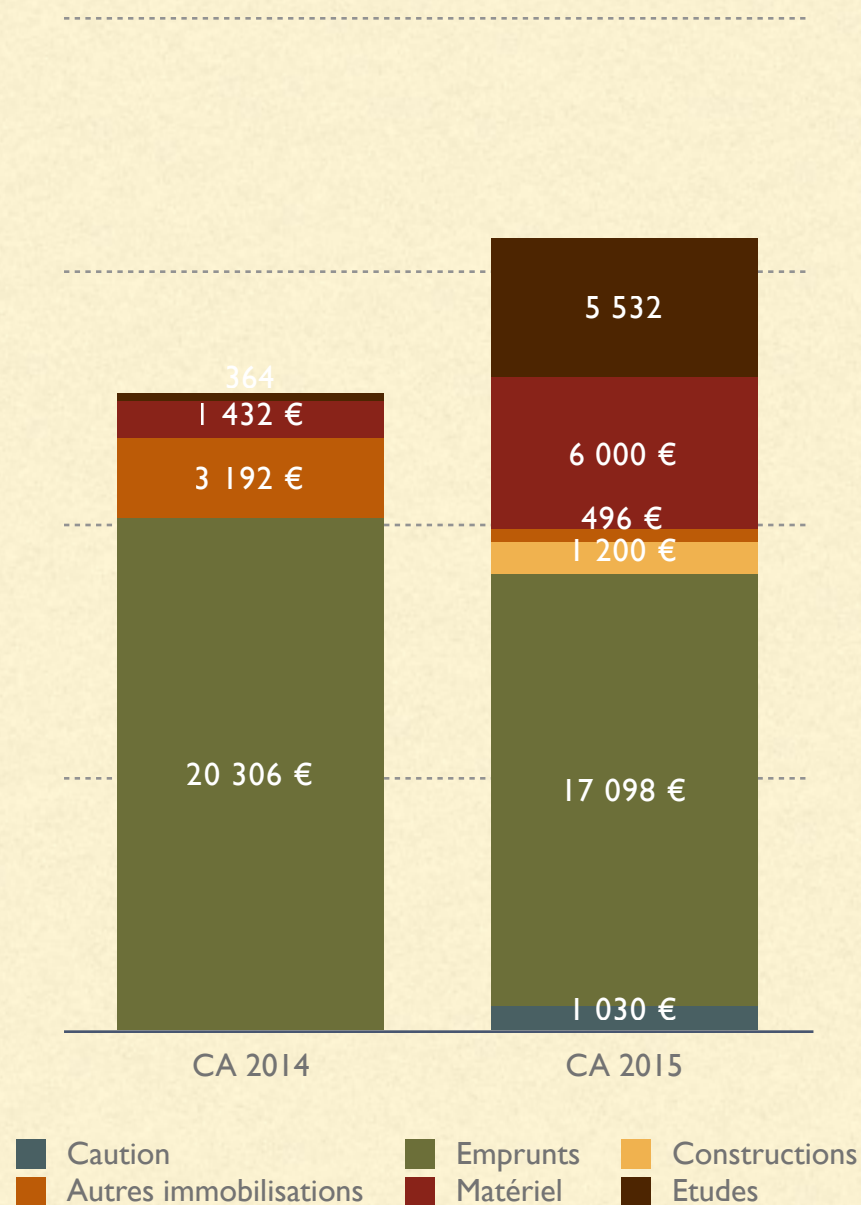
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015



■ Charges financières ■ Autres charges de gestion ■ Atténuation de produit
■ Charges de personnel ■ Charges à caractère général

- Ce sont les dépenses courantes de la commune : le personnel, les achats courants, les subventions, les intérêts de la dette et les dépenses obligatoires.
- La mairie emploie 3 personnes
- Le total de ces dépenses est de 179 602 € en 2015

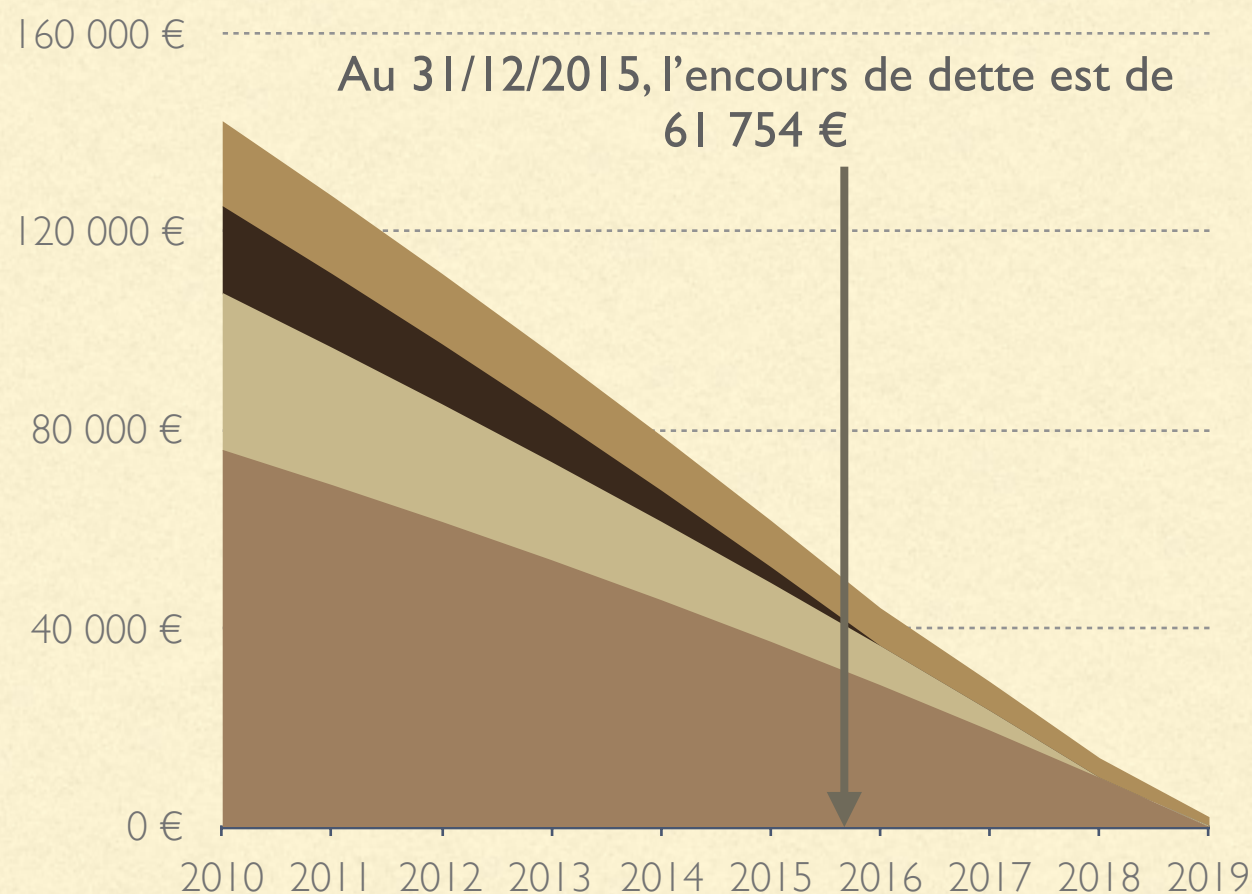
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015



- Ce sont les dépenses qui augmentent le patrimoine de la collectivité.
- En 2015, il y a eu :
 - les frais d'études pour la carte communale et l'aménagement du bourg;
 - Le début des travaux de la cantine;
 - L'achat d'un véhicule;
 - Le remboursement de la dette.
- Le total de ces dépenses est de 93 126 € en 2015

LA DETTE AU 31/12/2015

Profil d'extinction de la dette

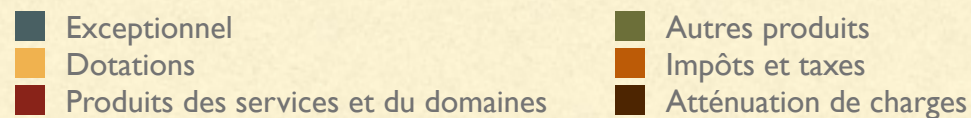
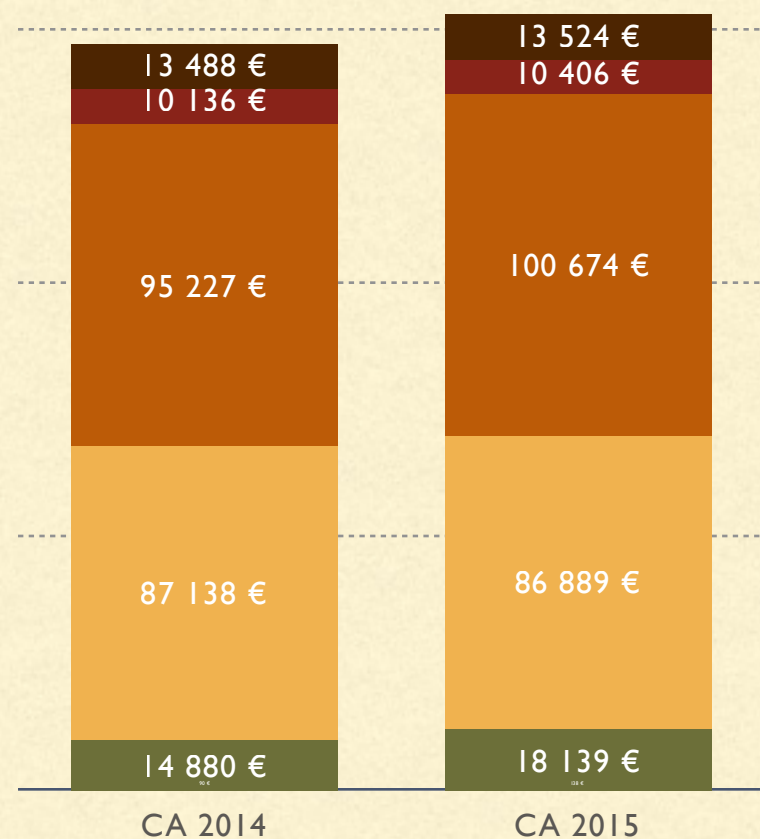


Les prêts de la commune :

■ 107 302 € TF 4,3%	■ 35 566 € TF 4,14%
■ 28 000 € TF 3,96%	■ 22 366 € TF 3,8%

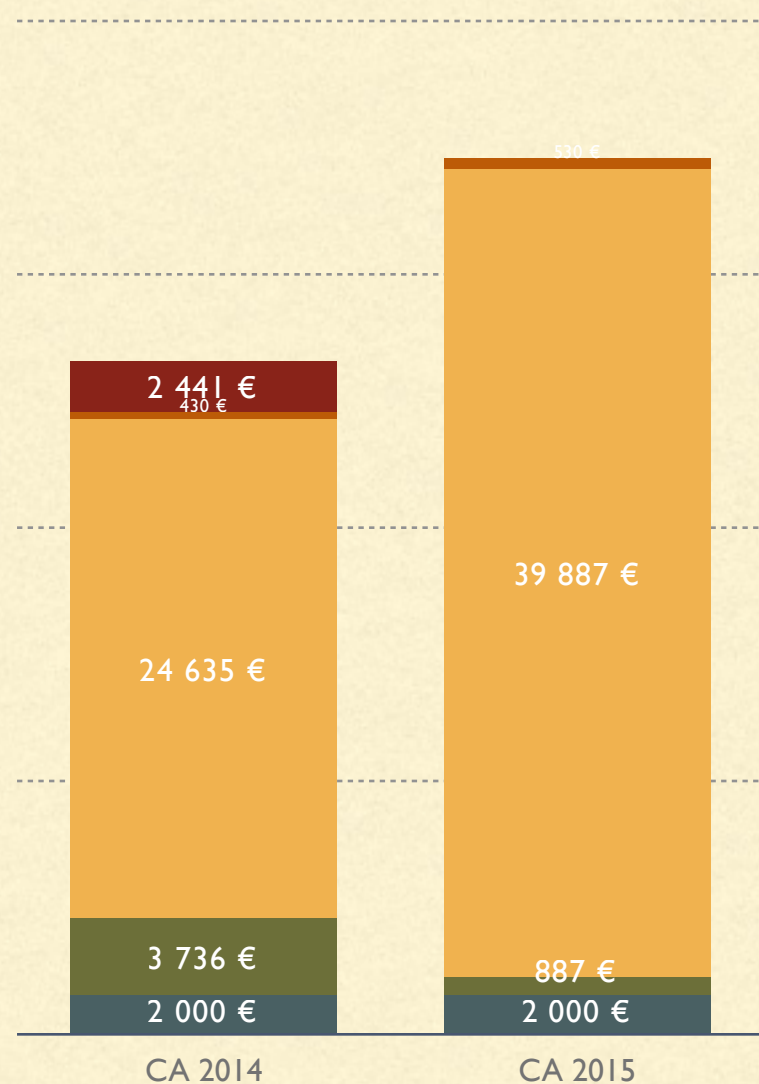
- La commune conduit depuis plusieurs années une politique de désendettement afin :
 - d'alléger la charge de la dette;
 - de retrouver des marges de manoeuvre pour investir.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015



- Elles permettent de financer le fonctionnement courant de la commune :
 - les impôts;
 - les dotations;
 - les remboursements de l'agence postale;
 - les loyers perçus par la commune.
- L'excédent rembourse la dette et participe au financement des investissements.
- Le total de ces recettes est de 229 771 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015



■ Restes à réaliser
■ Excédents capitalisés
■ Subventions
■ FCTVA
■ Caution

- Ce sont elles qui financent l'investissement de la commune :
 - l'autofinancement;
 - les remboursements de TVA;
 - les subventions reçues par la commune.
- Ce n'est pas le cas en 2015, mais un emprunt peut également venir financer l'investissement.
- Le total de ces recettes est de 43 304 €

LE RÉSULTAT 2015

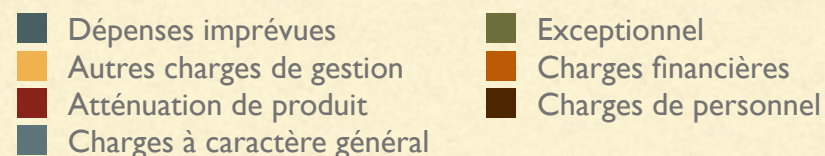
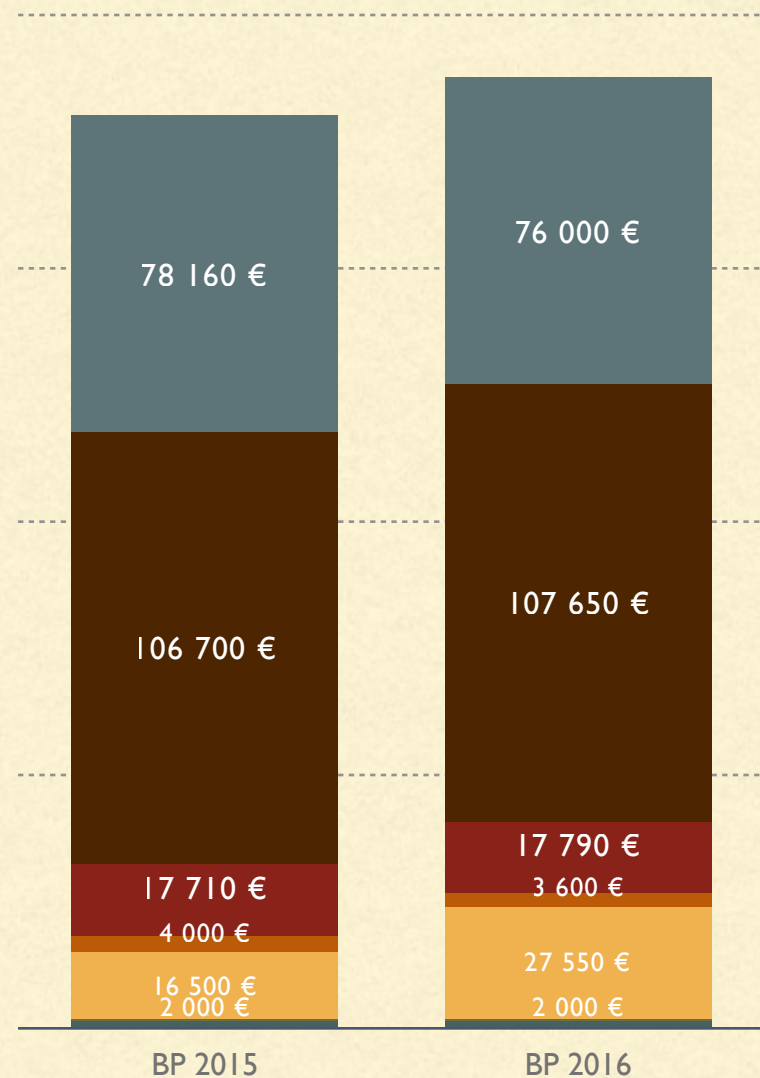
FONCTIONNEMENT	
RÉSULTAT 2014	83 492 €
DÉPENSES	179 603 €
RECETTES	229 771 €
SOLDE	133 660 €
INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT 2014	-15 787 €
DÉPENSES	31 356 €
RECETTES	41 304 €
SOLDE	-5 840 €
RÉSULTAT	127 820 €
RESTE À RÉALISER	-59 770 €

- Les restes à réaliser correspondent aux travaux qui se réalisent sur plusieurs années.
- L'excédent dégagé de la section de fonctionnement permet de rembourser la dette et d'autofinancer l'investissement.
- L'excédent dégagé en 2015 permet de financer 2016.

LE BUDGET PRIMITIF 2016

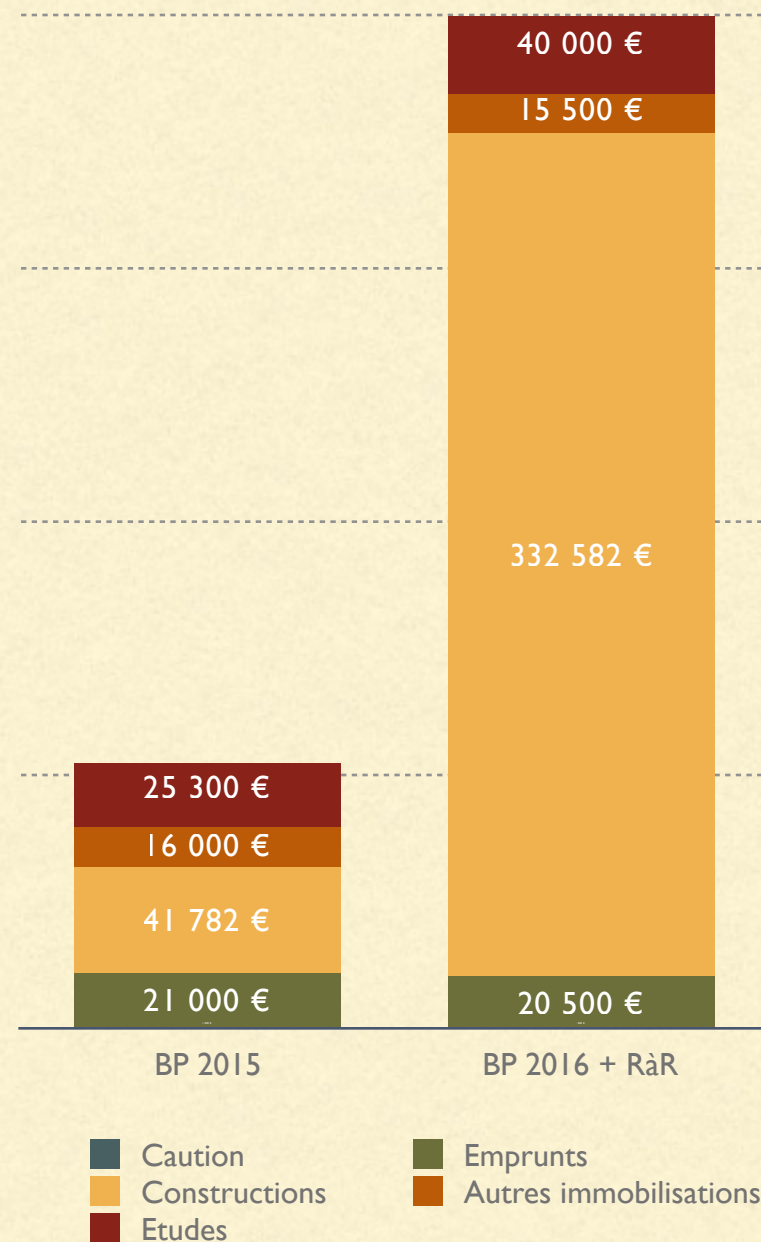
- Le Budget Primitif est un acte de prévision et d'autorisation.
 - Il autorise le maire à dépenser et à percevoir des recettes.
 - Il n'impose pas de dépenser tout ce qui est prévu.
 - Il doit être voté à l'équilibre, section par section.
-

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016



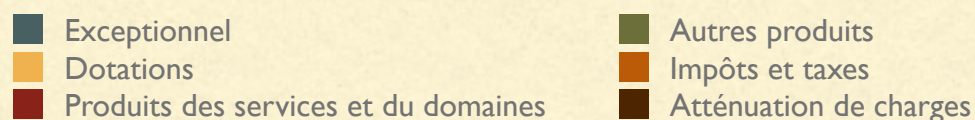
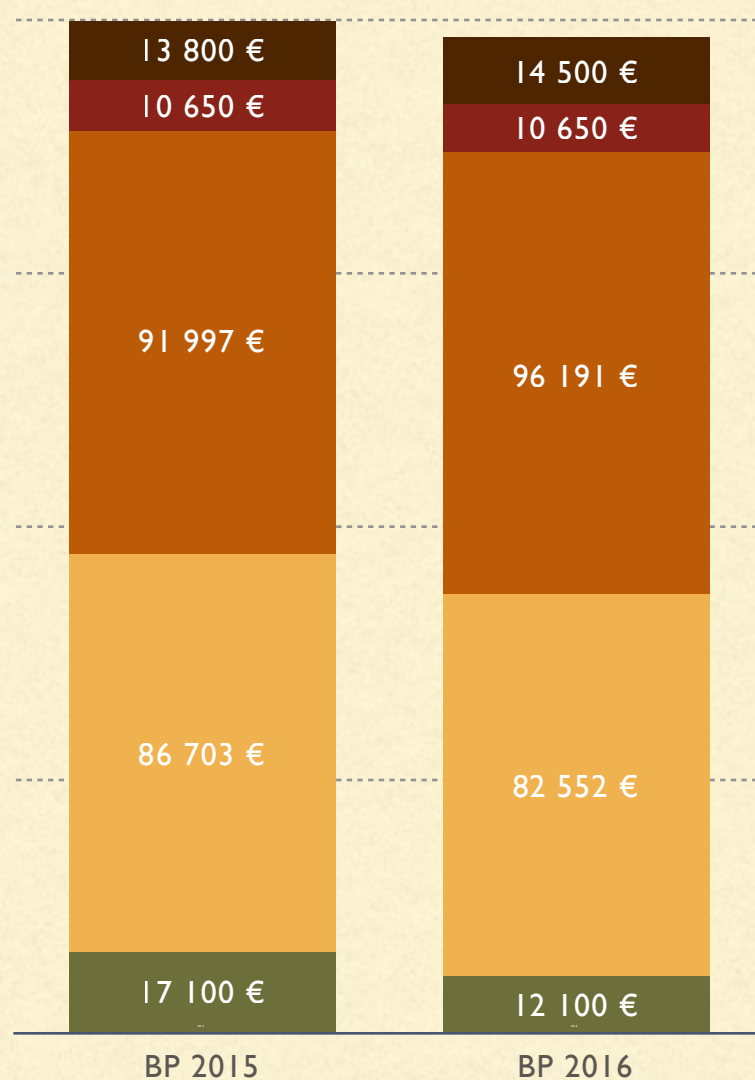
- Les charges à caractère générale prennent en compte les subventions et les achats quotidiens.
- Les autres charges de gestion courantes prennent en compte...
- La masse salariale varie peu.
- Le total de ces dépenses prévue en 2016 est de 235 090 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016



- Les principaux travaux engagés sont :
 - la finalisation de la carte communale : 10 000 €
 - L'étude pour l'aménagement du bourg : 30 000 €
 - Les travaux de voirie à la Borie Gauthier et à Montagnac : 11 000 €
 - Les travaux de la cantine, du réfectoire, de la salle des fêtes et de la mairie : 200 582 €
 - Les travaux au presbytère : 130 000 €
 - Eglise : 5 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016



- Les principales recettes de fonctionnement sont les impôts et les dotations :
- La Dotation Globale de Fonctionnement : 69 784 € en baisse de 1 576 €
- Les repas de la cantine : 10 650 €
- L'agence postale : 14 500 €
- Le total de ces recettes est de 216 163 €

LES IMPÔTS ET LES DOTATIONS

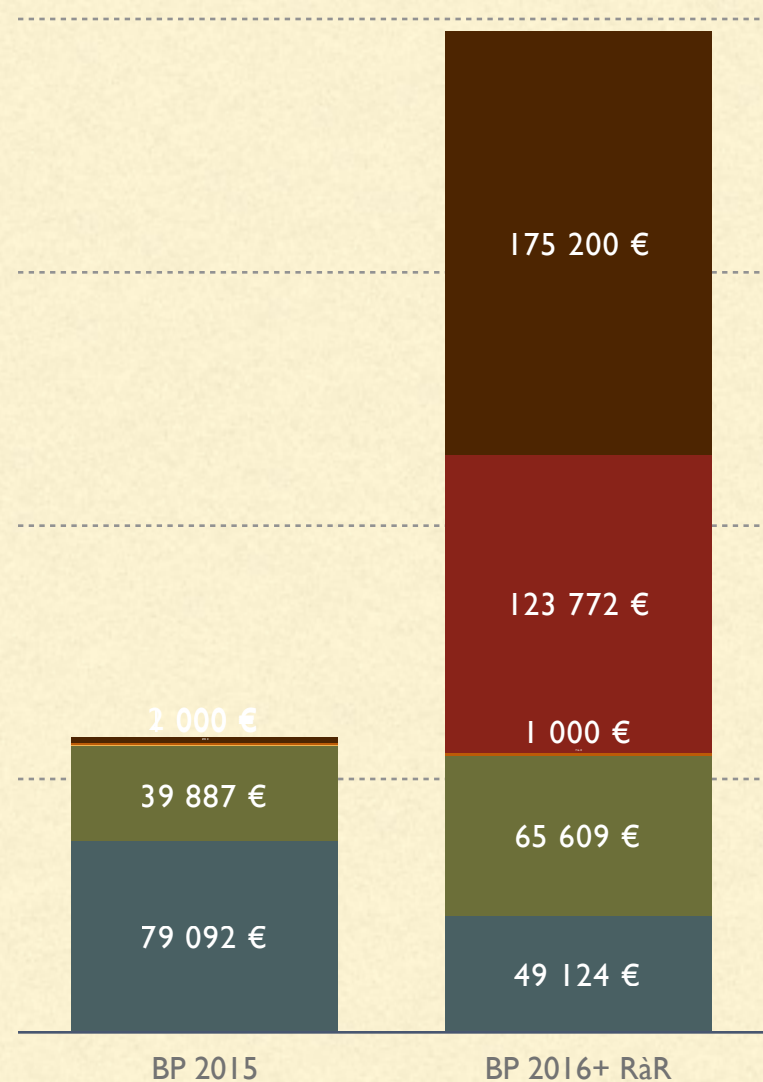
IMPÔTS	2015		MOYENNE DÉPARTEEMENT	2016			
	BASE	TAUX		PRODUIT	BASE	TAUX	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	291 226 €	14,79 %	18,53 %	43 072 €	295 800 €	14,79 %	43 749 €
FONCIER BÂTI	187 269 €	11,49 %	22,88 %	21 517 €	190 900 €	11,49 %	21 934 €
FONCIER NON BÂTI	34 363 €	60,30 %	89,25 %	20 721 €	34 600 €	60,30 %	20 864 €
CFE	5 204 €	21,19 %		1 103 €	6 200 €	21,19 %	1 314 €
Total				86 413 €			87 861 €

- Le produit attendu des impôts en 2016 est de 87 861 €
- Les taux ne changent pas.

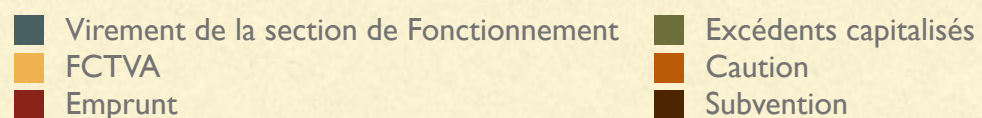
DOTATIONS	2014	2015	2016
MONTANT	75 552 €	71 469 €	69 784 €
ÉVOLUTION		-4 083 €	-1 685 €
		-5,4 %	-2,4 %

- La baisse des dotations est moins importante que ce que l'on pouvait craindre.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

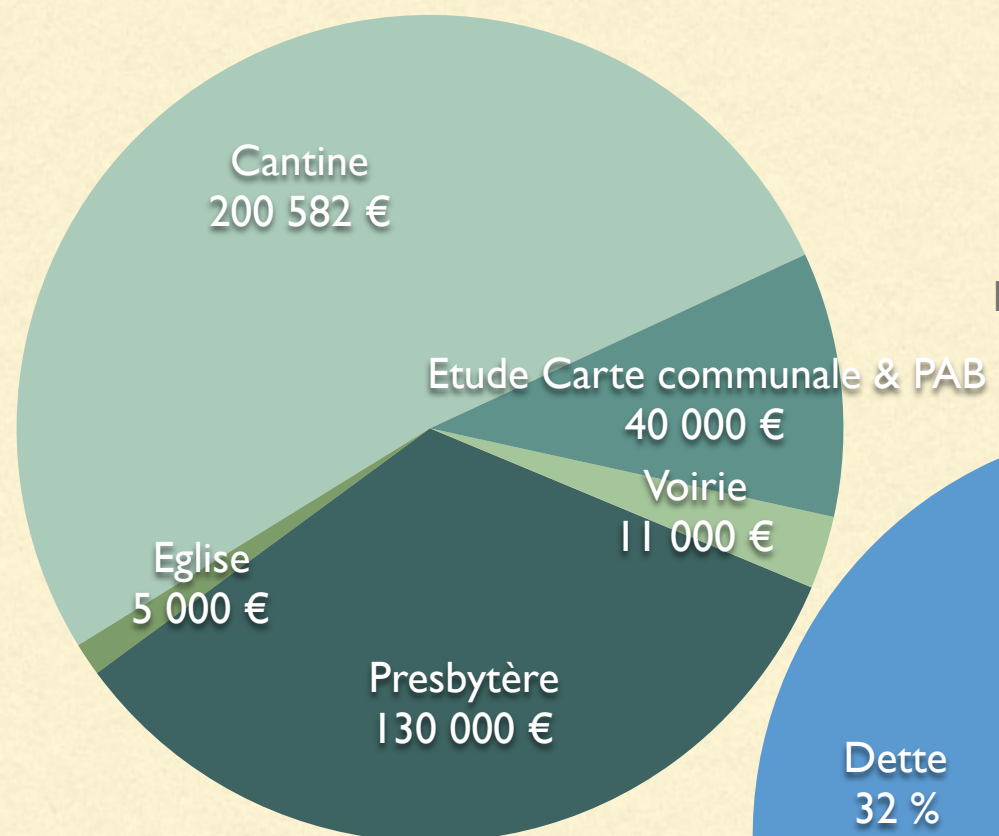


- Elles sont principalement constituées par :
 - l'autofinancement;
 - l'emprunt;
 - les remboursements de TVA;
 - les subventions reçues par la commune.
- Le total de ces recettes est de 413 412 €

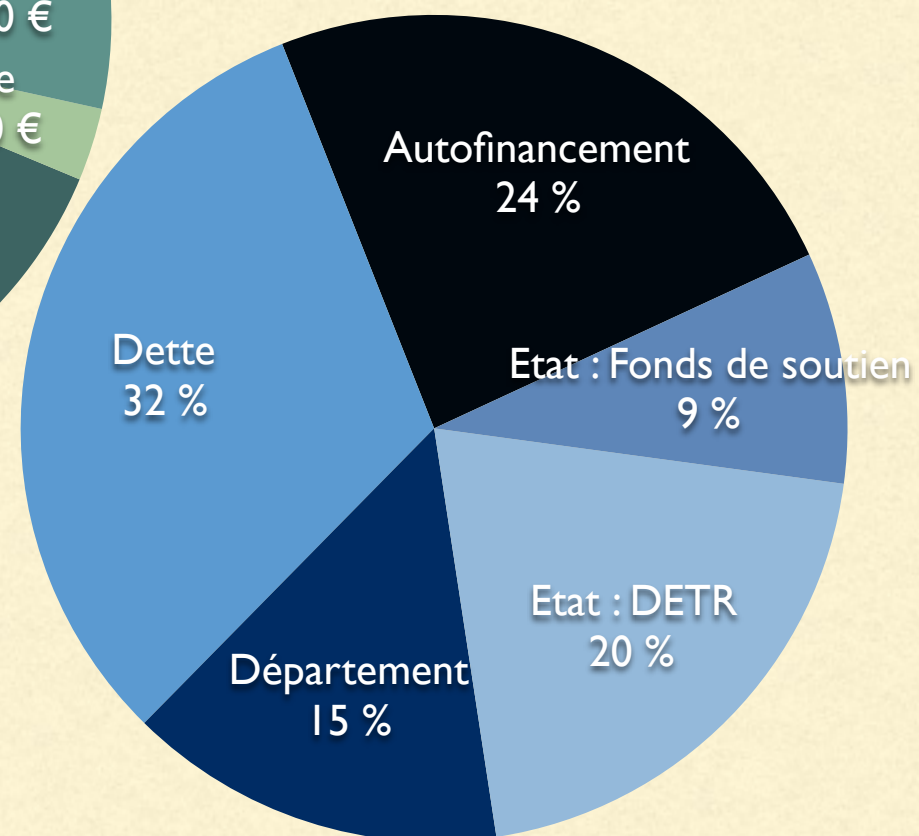


LE FINANCEMENT DES PROJETS

Les Projets



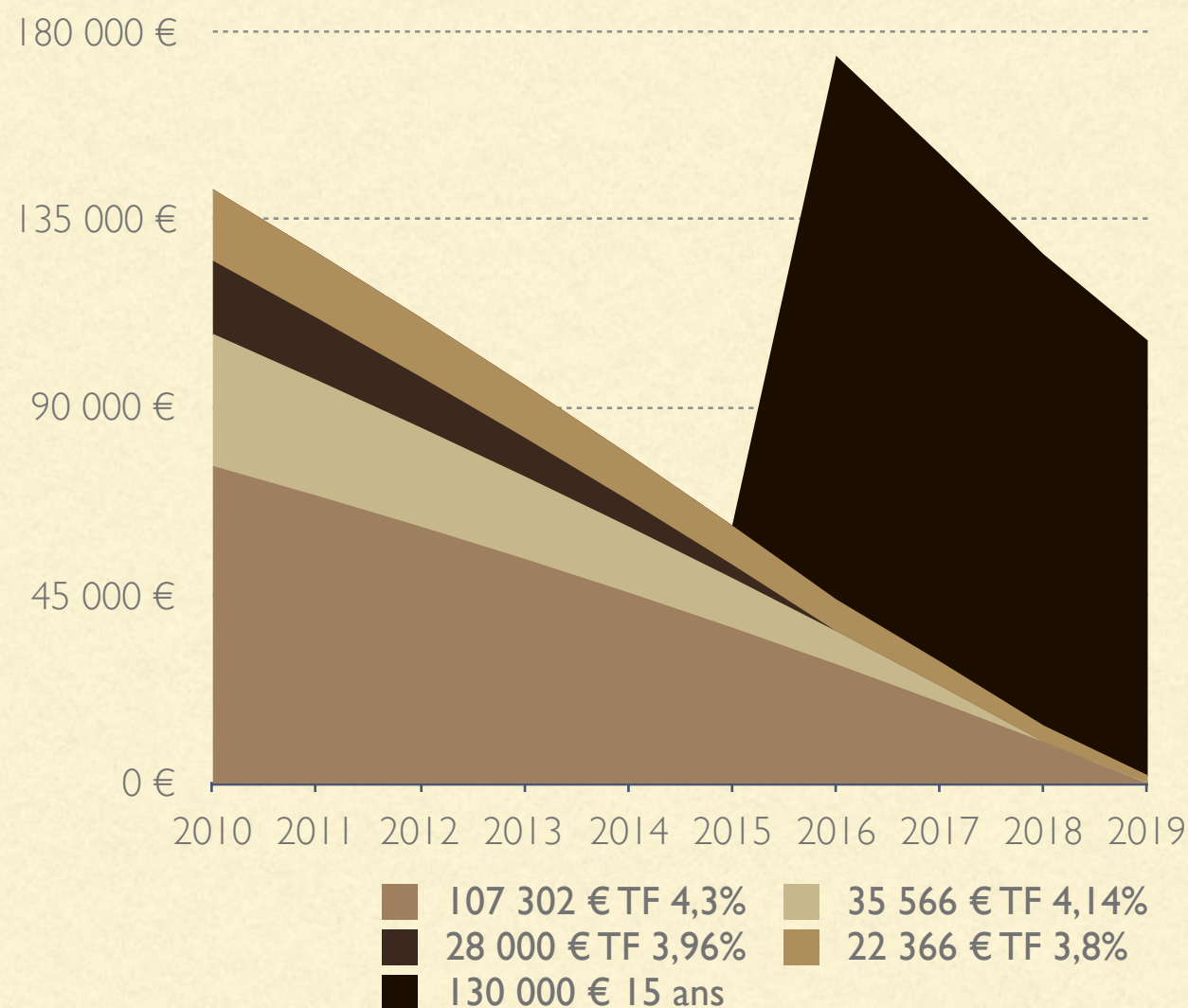
Leur Financement



- Les dotations finançant l'investissement ne sont débloquées que sur présentation des factures.
- Le remboursement de TVA est estimé à 54 000 €

LE RECOURS À LA DETTE

Profil d'extinction de la dette



- L'emprunt prévu en 2016 porte l'encours de dette à 174 111 €.
- Il porterait la dette à 580 € par habitant, soit le niveau moyen de la strate.
- En 2017, l'annuité de la dette se situerait entre 25 000 € et 30 000 € contre 20 387 € en 2015.

LES TAUX D'IMPOSITION

	TAUX TAXE D'HABITATION	TAUX TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI	TAUX TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI	TAUX DE CFE
ARNAC-POMPADOUR	10,60	19,25	73,12	FPU
BENAYES	11,30	7,32	68,88	24,94
BEYSSAC	9,82	15,26	92,69	FPU
BEYSSENAC	7,74	15,00	91,00	FPU
LUBERSAC	14,58	16,90	61,21	22,34
MONTGIBAUD	13,70	11,23	81,71	26,78
SAINT ELOY LES TUILERIES	13,50	17,50	59,50	FPU
SAINT JULIEN LE VENDOMOIS	8,79	5,74	46,27	18,49
SAINT MARTIN SEPERT	14,79	11,49	60,30	21,19
SAINT SORNIN LAVOLPS	10,12	18,18	117,27	FPU
SAINT PARDOUX CORBIER	13,43	14,48	103,81	21,99
SÉGUR LE CHÂTEAU	13,56	19,73	62,91	FPU

Taux communiqués par la Trésorerie Principale (DGFIP) de Lubersac

<http://www.saintmartinsepert.fr>
